



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/50
26 octobre 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-quinzième réunion
Montréal, 16 – 20 novembre 2015

PROPOSITION DE PROJET: JORDANIE

Le présent document contient les observations et recommandations du Secrétariat sur la proposition de projet ci-après:

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination de HCFC (phase I, deuxième tranche)

ONUDI et
Banque mondiale

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Jordanie

| (I) TITRE DU PROJET | AGENCE | APPROUVÉ À LA RÉUNION | MESURE DE RÉGLEMENTATION |
|---|-------------------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) | Banque mondiale, ONUDI (principale) | 65 ^e | 20% d'ici 2017 |

| | | |
|---|-------------|--------------------|
| (II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Groupe I de l'Annexe C) | Année: 2014 | 59,72 (tonnes PAO) |
|---|-------------|--------------------|

| (III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO) | | | | | | | | Année: 2014 | |
|--|----------|---------|-------------------------|---------------|-----------|----------|-------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Produits chimiques | Aérosols | Mousses | Lutte contre l'incendie | Réfrigération | | Solvants | Agent de transformation | Utilisation en laboratoire | Consommation totale du secteur |
| | | | | Fabrication | Entretien | | | | |
| HCFC-22 | | | 0,1 | 23,1 | 17,9 | | | | 41,1 |
| HCFC-141b | | 13,1 | | 5,5 | | | | | 18,6 |
| HCFC-142b | | | | | | | | | |
| HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés | | 16,5 | | | | | | | 16,5 |

| (IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO) | | | |
|---|------|---|-------|
| Référence 2009 - 2010 | 83,0 | Point de départ des réductions globales durables: | 94,29 |
| CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO) | | | |
| Déjà approuvée: | 8,1 | Restante : | 68,78 |

| (V) PLAN D'ACTIVITÉS | | 2015 | 2016 | Total |
|----------------------|----------------------------------|-----------|---------|-----------|
| Banque mondiale | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 10,5 | 0,8 | 11,3 |
| | Financement (\$ US) | 1 240 539 | 125 840 | 1 366 379 |
| ONUDI | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 0,2 | | 0,2 |
| | Financement (\$ US) | 24 181 | | 24 181 |

| (VI) DONNÉES DU PROJET | | | 2010* | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015** | 2016 | 2017 | Total | |
|--|-----------------|-----------------|-----------|-----------|------|---------|---------|---------|---------|------|-----------|-----------|
| Limites de consommation du Protocole de Montréal | | | n/a | n/a | n/a | 83,0 | 83,0 | 74,7 | 74,7 | 74,7 | n/a | |
| Consommation maximale admissible (tonnes PAO) | | | n/a | n/a | n/a | 83,0 | 83,0 | 74,7 | 70,5 | 66,4 | n/a | |
| Financement convenu (US \$) | Banque mondiale | Coûts de projet | 0 | 1 070 100 | 0 | 842 750 | 311 240 | 0 | 117 060 | 0 | 2 341 150 | |
| | | Coûts d'appui | 0 | 80 258 | 0 | 63 206 | 23 343 | 0 | 8 780 | 0 | 175 586 | |
| | ONUDI | Coûts de projet | 2 167 033 | 70 000 | 0 | 22 184 | 0 | | | | | 2 259 217 |
| | | Coûts d'appui | 162 527 | 6 300 | 0 | 1 997 | 0 | | | | | 170 824 |
| Fonds approuvés par ExCom (US \$) | Coûts de projet | | 2 167 033 | 1 140 100 | 0 | 0 | 0 | | | | 3 307 133 | |
| | Coûts d'appui | | 162 527 | 86 558 | 0 | 0 | 0 | | | | | 249 085 |
| Total des fonds demandés à la présente réunion (SUS) | Coûts de projet | | | | | | | 864 934 | | | 864 934 | |
| | Coûts d'appui | | | | | | | 65 203 | | | | 65 203 |

*Approuvée à la 60^e réunion pour Petra Engineering Co.et subsumée dans l'Accord.

**Deuxième tranche prévue pour 2013 mais soumise à la 75^e réunion.

| | |
|---------------------------------------|------------------------|
| Recommandation du Secrétariat: | Pour examen individuel |
|---------------------------------------|------------------------|

DESCRIPTION DU PROJET

1. En sa qualité d'agence d'exécution principale, l'ONUDI a soumis à la 75^e réunion, au nom du gouvernement de la Jordanie, une demande de financement de la deuxième tranche¹ de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un coût total de 930 137 \$US, constitué de 22 184 \$US, plus des coûts de soutien d'agence de 1 997 \$US pour l'ONUDI, et de 842 750 \$US, plus des coûts de soutien d'agence de 63 206 \$US pour la Banque mondiale. La soumission comprend un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC en 2013 et 2014, ainsi que le plan d'exécution de la tranche pour la période de 2015 à 2017.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Jordanie a indiqué une consommation de 59,72 tonnes PAO de HCFC et de 16,5 tonnes PAO de HCFC-141b contenu dans les polyols pré-mélangés importés en 2013. Le Tableau 1 illustre la consommation de HCFC de 2010 à 2014.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Jordanie (données de l'Article 7 pour 2010-2014)

| HCFC | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Référence |
|--|----------------|----------------|----------------|--------------|----------------|----------------|
| Tonnes métriques | | | | | | |
| HCFC-22 | 1 095,5 | 1 172,0 | 1 222,0 | 760,0 | 747,56 | 985,3 |
| HCFC-141b | 316,3 | 335,0 | 524,0 | 160,0 | 169,1 | 261,7 |
| Total partiel (tm) | 1 411,8 | 1 507,0 | 1 746,0 | 920,0 | 916,7 | 1 247,0 |
| HCFC-141b dans les polyols pré-mélangés importés | 153,2 | 165,0 | 174,0 | 80,0 | 150,0 | 102,82** |
| Total (tm) | 1 565,0 | 1 672,0 | 1 920,0 | 1 000 | 1 066,7 | |
| Tonnes PAO | | | | | | |
| HCFC-22 | 60,3 | 64,46 | 67,21 | 41,80 | 41,12 | 54,2 |
| HCFC-141b | 34,8 | 36,85 | 57,64 | 17,60 | 18,60 | 28,8 |
| Total partiel (tonnes PAO) | 95,0 | 101,3 | 124,85 | 59,40 | 59,72 | 83,0 |
| HCFC-141b dans les polyols pré-mélangés importés | 16,9 | 18,2 | 19,1 | 8,8 | 16,5 | 11,31** |
| Total (tonnes PAO) | 111,9 | 119,5 | 143,95 | 68,2 | 76,22 | |

*Consommation moyenne entre 2007 et 2009

3. Depuis 2012, les importations de HCFC-22 ont baissé, en raison surtout de la reconversion des fabriques de climatiseurs (AC) et la clôture d'autres entreprises. La consommation de HCFC-141b en vrac a considérablement diminué en 2013 en raison du ralentissement économique du pays. La consommation de HCFC-141b contenu dans les polyols pré-mélangés importés en 2014 était similaire au point de départ de la réduction globale de la consommation. La consommation totale de HCFC en 2014, de 59,72 tonnes PAO était déjà inférieure de 28 % à la valeur de référence de 83,0 tonnes PAO.

Rapport de vérification

4. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement de la Jordanie appliquait un système de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC. La consommation de HCFC indiquée dans le rapport de vérification de 2014, excluant le HCFC-141b contenu dans les polyols pré-mélangés, était de 54,2 tonnes PAO, tandis que la consommation indiquée au titre de l'Article 7 était de 59,72 tonnes PAO. L'ONUDI a expliqué que la différence était sans doute due à une erreur du vérificateur dans l'inscription du niveau consommation d'une entreprise (la consommation indiquée par le vérificateur était de 46,1 tm au lieu de la consommation réelle de 96,1 tm). La vérification a conclu que le

¹ La deuxième tranche était initialement prévue pour 2013, mais n'a été soumise qu'à la 75^e réunion.

gouvernement de la Jordanie a atteint les objectifs du Protocole de Montréal pour toutes les années pertinentes du PGEH.

Rapport de mise en œuvre du programme du pays (PP)

5. Le gouvernement de la Jordanie a communiqué des données sectorielles de la consommation de HCFC dans le rapport de mise en œuvre du PP pour 2014, qui étaient conformes aux données soumises au titre de l'Article 7.

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Le système de permis et de quotas a été mis à jour en 2013 et permet un contrôle efficace des importations et exportations de HCFC. Le gouvernement de la Jordanie prépare la législation pertinente afin d'interdire la fabrication et l'importation d'appareils de climatisation résidentielle à base de HCFC d'ici le 31 décembre 2016.

7. Les activités ci-après ont été exécutées en 2013-2014: plusieurs ateliers pour des agents de douane; un atelier pour les responsables de politiques pour les préparer à l'évaluation des règlements; un atelier pour lancer la stratégie nationale dans le secteur de la climatisation, notamment les liens avec l'amélioration du rendement énergétique, avec la participation de tous les fabricants du pays, les administrateurs gouvernementaux et les médias.

Secteur de la fabrication

8. Le projet de reconversion de Petra Engineering Industries Company (Petra), fabricant de climatiseurs individuels, a été achevé, permettant l'élimination de 6,9 tonnes PAO de HCFC-22 et 1,2 tonnes PAO de HCFC-141b. L'entreprise s'est reconvertie au HFC-410A. Le rapport d'achèvement du projet sera soumis d'ici la fin de 2015.

9. Trois autres entreprises admissibles de fabrication de climatiseurs individuels ont été retenues, aux fins de reconversion du HCFC-22 au HFC-410A. Deux de ces trois entreprises, Abu Haltam Group for Investments (avec une consommation de 1,1 tonnes PAO de HCFC-22) et National Refrigeration Company (NRC) (avec une consommation de 0,33 tonne PAO de HCFC-22), ont signé des accords de sous-subsidation avec le ministère de l'Environnement en 2014. L'installation des équipements à Abu Haltam a débuté en août 2015 et devra se terminer d'ici le 1^{er} janvier 2016. L'installation des équipements à NRC est prévue pour novembre 2015 et la reconversion doit se terminer d'ici le 1^{er} janvier 2016. La troisième entreprise, et la plus grande, Middle East Complex for Engineering, Electronics and Heavy Industries PLC (MEC) (avec une consommation de 6,33 tonnes PAO et un coût estimatif de 1 360 850 \$US) a déclaré faillite et a fermé ses portes.

10. Le projet prévoit en outre la reconversion de deux entreprises non admissibles, dont l'une (avec une consommation de 70 tonnes PAO en 2010) a déménagé sa production en Iraq et l'autre (avec une consommation de 70 tonnes PAO) se reconvertira avec ses propres ressources d'ici le 31 décembre 2016, une fois que l'interdiction de la fabrication sectorielle de climatiseurs à base de HCFC-22 aura été établie.

Secteur de l'entretien en réfrigération

11. Au titre de l'assistance technique offerte au secteur de l'entretien en climatisation, un plan d'action a été établi, ainsi qu'un mandat pour l'institution de formation. Des activités de formation sont prévues pour le dernier trimestre de 2015 et devront prendre fin d'ici décembre 2016.

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet

12. L'Unité de mise en œuvre et de suivi a apporté son soutien aux entreprises de climatisation bénéficiaires en effectuant des visites fréquentes sur les lieux, et en facilitant les échanges techniques et les rencontres avec les parties intéressées. Un manuel de mise en œuvre de projet a été rédigé en 2013 par le ministre de l'Environnement, de concert avec la Banque mondiale.

Niveau de décaissement des fonds

13. En date de septembre 2015, sur les 3 433 633 \$US approuvés jusqu'ici, 2 472 003 \$US ont été décaissés (2 334 403 \$US pour l'ONUDI et 137 600 \$US pour la Banque mondiale), comme l'indique le Tableau 2.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH de la Jordanie (\$US)

| Agence | Première tranche | |
|--|------------------|------------------|
| | Approuvé | Décaissé |
| ONUDI | 70 000 | 40 870 |
| Banque mondiale | 1 070 100 | 137 600 |
| Total partiel | 1 140 100 | 178 470 |
| Projet de démonstration pour l'élimination du HCFC-22 et du HCFC-141b dans la fabrication d'appareils de climatisation individuels à Petra Engineering Industries Co.* | 2 167 033 | 2 167 033 |
| Fonds supplémentaires approuvés pour la production et la mise à l'essai d'échangeurs thermiques à Petra Engineering Industries (66 ^e réunion) | 126 500 | 126 500 |
| Total | 3 433 633 | 2 472 003 |
| Taux de décaissement (%) | | 72 |

*Approuvé comme projet autonome à la 60^e réunion et subsumé ultérieurement dans le PGEH.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

14. La deuxième tranche de financement du PGEH sera réalisée de novembre 2015 à décembre 2016. Durant cette période, la reconversion de deux entreprises, Abu Haltam et NRC, sera réalisée; 10 instructeurs et une centaine environ de techniciens de la réfrigération seront formés; des programmes sur les bonnes pratiques dans l'entretien et l'adaptation de climatiseurs à base de HCFC-22 seront établis et 75 boîtes à outils/stations de chargement composite pour des projets pilotes d'adaptation de climatiseurs seront fournis. L'Unité de mise en œuvre et de suivi continuera de coordonner les activités dans le pays et à promouvoir l'approbation, l'application et le respect de toutes les règles régissant les HCFC.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH*Cadre juridique*

15. Conformément à la décision 63/17, le gouvernement a confirmé la mise en place d'un système applicable de permis et de quotas pour l'importation et l'exportation de HCFC, capable d'assurer la conformité aux dispositions du Protocole de Montréal. Pour 2015, le quota d'importation de HCFC a été établi à 74,7 tonnes PAO. Pour les années suivantes, le quota annuel sera conforme aux niveaux spécifiés dans l'accord et autorisés au titre du Protocole de Montréal.

Problèmes dans le secteur de la fabrication de climatiseurs individuels

16. En réponse à une question sur les mesures prises pour répondre aux exigences de la décision 65/40(d)(ii) et (iii)², l'ONUDI a expliqué que, dans le cas de la reconversion de Petra, tous les prototypes et leur fonctionnement ont été conçus de manière à être plus efficaces énergétiquement qu'avec le frigorigène à base de HCFC-22. Par ailleurs, vers la fin de 2015, un expert international sera chargé de coopérer avec les fabricants de climatiseurs individuels faisant l'objet de reconversion pour établir des modèles d'optimisation de plusieurs de leurs matériels afin d'établir des spécifications de conception qui permettront de relever le rendement énergétique conformément aux normes nationales.

17. L'ONUDI a également fait une mise à jour sur les initiatives de rendement énergétique ci-après, actuellement réalisées dans le pays :

- (a) Projet de normes et d'étiquetages de rendement énergétique du PNUD: La mise en œuvre est en cours; en collaboration avec l'Organisation des normes et de la métrologie de la Jordanie (JSMO) et le Projet de jumelage de l'Union européenne (UE), des normes fondées sur les règlements de l'UE sur les appareils électriques sont en cours de rédaction et devront être approuvées par la JSMO;
- (b) Règlements techniques sur l'étiquetage énergétique des appareils, incluant les climatiseurs: Le gouvernement de la Jordanie a publié depuis 2011 des règlements qui ont été mis à jour par la JSMO. En 2014, une résolution imposant l'application des règlements techniques a été élaborée. Une mise au point définitive des règlements actualisée est actuellement en attente de la JSMO;
- (c) Cadre de soutien des investissements pour le rendement énergétique placé sous la houlette de la Banque mondiale dans le cadre d'un projet du Fonds pour l'environnement mondial (GEF) : Le projet, dont la mise en œuvre a été lente, a finalement été clos en juin 2014;
- (d) Laboratoire d'essai pour des analyses comparatives de climatiseurs avec le soutien de l'Agency for International Development des États-Unis : la dotation de matériel de laboratoire pour la mise à l'essai de climatiseurs a démarré et la Royal Scientific Society de la Jordanie a lancé un appel d'offres à cette fin.

18. Les fabricants de climatiseurs du pays seront tenus de respecter les normes techniques. L'assistance technique, la mise au point de prototypes, la production d'essai et les tests viseront essentiellement à l'application des normes minimales. Les essais en laboratoire permettront d'améliorer le rendement énergétique.

Révision de l'accord du PGEH

19. À sa 65^e réunion, le Comité exécutif avait approuvé en principe la phase I du PGEH de la Jordanie pour la période 2011-2017, afin de réduire la consommation de HCFC de 20 % du niveau de référence, pour un montant de 4 946 777 \$US, suivant des tranches de financement indiquées dans le Tableau 3.

² Le gouvernement de la Jordanie s'est engagé à réaliser pour les climatiseurs résidentiels utilisant le HFC-410A une consommation égale ou inférieure à celle des climatiseurs à base de HCFC-22 qu'ils remplacent. Le pays incorporera également des politiques et des approches techniques visant à améliorer le rendement énergétique des climatiseurs résidentiels pour réduire les incidences du HFC-410A sur le climat.

Tableau 3. Tranches de financement du PGEH pour la Jordanie (\$US)

| Description | 2009 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Total |
|------------------------------------|------------|-----------|------|---------|---------|------|---------|------|-----------|
| ONUDI | 2 167 033 | 70 000 | 0 | 22 184 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 259 217 |
| Coûts de soutien (ONUDI) | 162 527 | 6 300 | 0 | 1 997 | 0 | 0 | 0 | 0 | 170 824 |
| Banque mondiale | 0 | 1 070 100 | 0 | 842 750 | 311 240 | 0 | 117 060 | 0 | 2 341 150 |
| Coûts de soutien (Banque mondiale) | 0 | 80 258 | 0 | 63 206 | 23 343 | 0 | 8 780 | 0 | 175 586 |
| Total du financement | 2 167 033 | 1 140 100 | 0 | 864 934 | 311 240 | 0 | 117 060 | 0 | 4 600 367 |
| Total des coûts de soutien | 162 527 | 86 558 | 0 | 65 203 | 23 343 | 0 | 8 780 | 0 | 346 410 |
| Total des coûts | 2 329 560* | 1 226 658 | 0 | 930 137 | 334 583 | 0 | 125 840 | 0 | 4 946 777 |

*Approuvé à la 60^e réunion pour Petra Engineering Co. et subsumé ultérieurement dans l'Accord.

20. Compte tenu des retards de mise en œuvre de certaines des activités proposées dans la première tranche, la deuxième tranche, qui devait à l'origine commencer en 2013, n'a été soumise qu'à la 75^e réunion (2015). Durant la mise en œuvre de la première tranche, MEC a déclaré faillite et fermé les portes. La Banque mondiale n'a donc pas été en mesure de décaisser les 1 360 850 \$US destinés à la reconversion de l'entreprise. La déduction de ce montant du montant total de financement, soit 2 341 150 \$US, approuvé en principe pour la Banque mondiale, donne un solde de 980 300 \$US, qui est inférieur au montant de 1 070 100 \$US approuvé dans la première tranche. En conséquence, la Banque mondiale devra rembourser 89 800 \$US plus les coûts de soutien d'agence de 6 735 \$US au Fonds multilatéral (les tranches de financement pour 2013, 2014 et 2016 initialement proposées ne seront pas demandées).

21. Compte tenu de la faillite de MEC survenue durant l'examen du projet, l'ONU a proposé, au nom du gouvernement de la Jordanie, les deux solutions ci-après à l'examen du Comité exécutif:

- (a) Utiliser environ 410 000 \$US pour l'élimination du HCFC-141b utilisé par Fathi Abu Arja and Partner (FAA), une entreprise de formulation en Jordanie qui fournit à presque toutes les entreprises du secteur des mousses des polyols pré-mélangés produits localement ou importés, qui fournit un soutien technique aux entreprises du secteur des mousses (ex : entretien de machines, ajustement de formules); et qui est l'unique fournisseur de services de vaporisation de mousses pour l'isolation de bâtiments. Ce projet est un élément du PGEH initialement soumis pour la Jordanie, mais qui a été ensuite retiré durant les négociations à la 65^e réunion³; ou
- (b) Conclure la phase I du PGEH avec la deuxième tranche (tranche de financement pour 2013 telle qu'initialement soumise), avec des fonds approuvés uniquement pour l'ONUDI, puisqu'il ne reste plus de fonds pour la Banque mondiale. Le gouvernement de la Jordanie reste décidé à réduire la consommation de HCFC de 20 % de la valeur de référence d'ici 2017.

22. Le Secrétariat a examiné les solutions proposées avec l'ONUDI et il a été convenu de choisir la seconde solution, sachant que la phase I du PGEH n'incluait pas de stratégie globale pour l'élimination du HCFC-141b utilisé dans le secteur des mousses en Jordanie; avec les niveaux de consommation actuels du pays, la reconversion de FAA n'était pas requise pour assurer la conformité au Protocole de Montréal; la proposition de projet originale a été établie il y a plus de quatre ans et était probablement dépassée (elle ne tenait pas compte par exemple des projets de démonstration visant les entreprises de formulation, les reconversions des mousses vaporisées, et autres projets déjà réalisés dans des pays visés à l'Article 5, ainsi que des nouvelles formules de mousse désormais disponibles). Le Secrétariat a noté par ailleurs que le financement pour la préparation de la phase II du PGEH a été demandé dans les amendements de programmes de travail de l'ONUDI⁴ et de la Banque mondiale⁵ soumis à la 75^e réunion. En supposant que

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/39/Rev.1

⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/31.

⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/32.

le Comité exécutif approuve l'achèvement de la phase I du PGEH avec la demande de la deuxième tranche et le financement préparatoire de la phase II du PGEH à la 75^e réunion, l'agence principale pourrait déjà soumettre la phase II dès la 76^e réunion.

23. Compte tenu de l'annulation du sous-projet de MEC et le remboursement des fonds connexes, l'appendice à l'Accord entre le gouvernement de la Jordanie et le Comité exécutif a été actualisé et un nouveau paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'Accord actualisé remplace celui conclu à la 65^e réunion, comme l'indique l'Annexe I au présent document. Le texte intégral de l'Accord révisé sera ajouté au rapport final de la 75^e réunion.

Conclusion

24. Le Secrétariat a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la première tranche du PGEH. La reconversion de Petra a pris fin et la reconversion des deux autres entreprises admissibles (NRC et Abu Haltam Group) a commencé ou débutera sous peu. L'interdiction de la fabrication et de l'importation de climatiseurs résidentiels à base de HCFC sera mise en place d'ici le 31 décembre 2016. Le système de permis et de quotas d'importation est opérationnel et permettra au pays de réaliser la conformité au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal pour les HCFC et les cibles visés dans l'Accord. Le rapport de vérification confirme que la consommation de 2014 du pays est inférieure au niveau indiqué dans l'Accord conclu avec le Comité exécutif. Le Secrétariat estime que la conclusion de la phase I du PGEH par l'approbation de la deuxième tranche telle qu'amendée et l'autorisation de la soumission de la phase II du PGEH dès la 76^e réunion est la voie la plus appropriée à suivre.

RECOMMANDATION

25. Le Comité exécutif est invité :

- (a) À prendre note du rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Jordanie;
- (b) À noter que l'entreprise Middle East Complex for Engineering, Electronics and Heavy Industries PLC (MEC) ne participera pas au PGEH de la Jordanie:
 - (i) que le Secrétariat du Fonds avait mis à jour l'Appendice 2-A de l'Accord conclu entre le gouvernement de la Jordanie et le Comité exécutif en se fondant sur le niveau de financement révisé, et qu'un nouveau paragraphe 16 avait été ajouté pour indiquer que l'Accord actualisé remplace celui qui avait conclu à la 65^e réunion, tel qu'il figure à l'Annexe I au présent document;
 - (ii) Que la Banque mondiale a restitué au Fonds multilatéral le montant de 89 800 \$US, plus des coûts de soutien d'agence de 6 735 \$US, à la 75^e réunion;
- (c) À demander au gouvernement de la Jordanie, à l'ONUDI et à la Banque mondiale de soumettre annuellement des rapports d'avancement sur la mise en œuvre du programme de travail lié à la deuxième et dernière tranche, jusqu'à l'achèvement du projet, des rapports de vérification jusqu'à l'approbation de la phase II, ainsi qu'un rapport d'achèvement du projet au plus tard à la première réunion du Comité exécutif en 2018;
- (d) À convenir que le gouvernement de la Jordanie pourrait déjà soumettre une demande de financement de la phase II du PGEH dès la 76^e réunion; et

- (e) à approuver la deuxième et dernière tranche de la phase I du PGEH de la Jordanie, ainsi que le plan de mise en œuvre correspondant de la tranche 2015-2017, d'un montant de 22 184 \$US, plus des coûts de soutien d'agence de 1 997 \$US pour l'ONUDI.

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD ACTUALISÉ ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROFLUOROCARBONES

(Les changements pertinents sont indiqués en caractères gras afin d'en faciliter la consultation)

16. L'Accord actualisé remplace l'Accord conclu entre le gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie et le Comité exécutif à la 65^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

| Ligne | Détails | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Total |
|------------|---|------------|-----------|------|------------|------|---------------|------|------|------------------|
| 1.1 | Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO) | n/a | n/a | n/a | 83,0 | 83,0 | 74,7 | 74,7 | 74,7 | n/a |
| 1.2 | Consommation totale maximum permise des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO) | n/a | n/a | n/a | 83,0 | 83,0 | 74,7 | 70,5 | 66,4 | n/a |
| 2.1 | Financement convenu pour l'agence principale (ONUDI) (\$ US) | 2 167 033 | 70 000 | 0 | 0 | 0 | 22 184 | 0 | 0 | 2 259 217 |
| 2.2 | Coûts d'appui de l'Agence principale (\$US) | 162 527 | 6 300 | 0 | 0 | 0 | 1 997 | 0 | 0 | 170 824 |
| 2.3 | Financement convenu pour l'Agence de coopération (Banque mondiale) (\$US) | 0 | 1 070 100 | 0 | 0** | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 070 100 |
| 2.4 | Coûts d'appui de l'agence de coopération (\$US) | 0 | 79 823 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 79 823 |
| 3.1 | Total du financement convenu (\$ US) | 2 167 033 | 1 140 100 | 0 | 0 | 0 | 22 184 | 0 | 0 | 3 329 317 |
| 3.2 | Total des coûts d'appui (\$ US) | 162 527 | 86 123 | 0 | 0 | 0 | 1 997 | 0 | 0 | 250 647 |
| 3.3 | Total des coûts convenus (\$ US) | 2 329 560* | 1 226 223 | 0 | 0 | 0 | 24 181 | 0 | 0 | 3 579 964 |
| 4.1.1 | Élimination totale de HCFC-22 convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO) | | | | | | | | | 17,44 |
| 4.1.2 | Élimination de HCFC-22 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO) | | | | | | | | | 6,88* |
| 4.1.3 | Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO) | | | | | | | | | 29,87 |
| 4.2.1 | Élimination totale de HCFC-141b convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO) | | | | | | | | | 0,00 |
| 4.2.2 | Élimination de HCFC-141b à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO) | | | | | | | | | 1,19* |
| 4.2.3 | Consommation restante admissible pour le HCFC-141b (tonnes PAO) | | | | | | | | | 27,60 |
| 4.3.1 | Élimination totale du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO) | | | | | | | | | 0,00 |
| 4.3.2 | Élimination de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO) | | | | | | | | | 0,00 |
| 4.3.3 | Consommation restante admissible pour le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés (tonnes PAO) | | | | | | | | | 11,31 |

* Somme approuvée pour Petra Engineering Co., à la 60^e réunion et subsumée avec ceci dans le présent Accord.

** Sommes associées avec le Complexe de l'ingénierie, de l'électronique et des industries lourdes PLC du Moyen-Orient retiré à la première étape.